

DIRECTION AFFAIRES POLITIQUES ET GOUVERNANCE  
DÉMOCRATIQUE

# LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Vigies, leviers, viviers  
de la démocratie



## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
REPÈRES CHRONOLOGIQUES .....	7
LES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE CRÉÉS DEPUIS 1985.....	9
PORTRAITS DES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE .....	11
ACTIVITÉS DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE .....	37
CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT.....	39
■ Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée.....	39
■ Accompagner le développement du droit et de la justice.....	40
■ Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias .....	41
CONTRIBUER À LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES, FIABLES ET TRANSPARENTES.....	42
CONTRIBUER À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE.....	44
■ Renforcer les institutions de l'État de droit .....	44
■ Promouvoir le plein respect des droits de l'Homme .....	45
CONTRIBUER AU MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX .....	47
■ Promouvoir la participation des États francophones dans les opérations de maintien de la paix.....	47
■ Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation.....	47
CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE L'OIF ET LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE .....	49



## INTRODUCTION

L'histoire de la Francophonie institutionnelle est marquée par la volonté d'instaurer une coopération reposant sur le partage de l'usage de la langue française. Ce socle linguistique commun est envisagé comme un vecteur d'échanges, un outil capable d'initier, de favoriser et de soutenir l'enrichissement mutuel de ses membres.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) encourage la mise en place d'espaces de coopération professionnalisée, entre institutions de compétences similaires, privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs et mutualisés dans les domaines définis par les Déclarations de Bamako (2000), et de Saint-Boniface (2006), c'est-à-dire le maintien de la paix, de la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme. Cette démarche se traduit par la création de réseaux institutionnels.

Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, les réseaux institutionnels de la Francophonie présentent la particularité de se situer à un niveau intermédiaire entre la sphère étatique et la société civile. À ce titre, les réseaux institutionnels sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie au sein de l'espace francophone.

### Vigies

Les différentes institutions nationales qui composent le maillage des réseaux institutionnels francophones interviennent dans le contrôle, la régulation, la médiation, la promotion et la protection des droits de l'Homme et sont garantes de l'État de droit.

En contact avec les citoyens et présentes sur le terrain, elles sont souvent leurs interlocutrices et les premières instances à réagir à la violation de leurs droits. Ainsi, elles constituent un véritable observatoire de la démocratie à travers l'ensemble de l'espace francophone.

### Leviers

Les réseaux institutionnels de la Francophonie représentent également des forces vives, capables de mettre en œuvre des recommandations et d'agir de façon concertée avec l'OIF dans une sphère institutionnelle à l'intersection entre les sphères citoyenne et politique. En déployant à travers elles des actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la Francophonie dispose d'un levier incomparable en matière de coopération internationale.

Depuis 2012, des actions conjointes sont encouragées entre réseaux institutionnels francophones afin de développer des synergies permettant de porter plus loin encore l'action francophone.

### Viviers

Seize réseaux institutionnels, ce sont, au total, près de 600 institutions membres, regroupant chacune d'importantes compétences et qualités au service de la promotion de la paix, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

Cette expertise institutionnelle francophone constitue un réservoir inestimable qui contribue à la spécificité de l'OIF. En tant que viviers de professionnels, les réseaux offrent l'expertise de leurs membres dans des champs d'actions étendus.

Depuis la troisième édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie en 2012 et l'adoption de la Charte de partenariat par l'ensemble des réseaux, ceux-ci ont approfondi leurs actions, se sont élargis à de nouveaux membres, ont initié de nouveaux projets avec, toujours, la détermination de mettre en œuvre les dispositions inscrites dans la Déclaration de Bamako (2000) qui consacre la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone.

## REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1989 :** Résolutions du II<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Dakar) sur les droits fondamentaux et sur la coopération juridique et judiciaire
- 1995 :** Déclaration du Caire et Plan d'action francophone en faveur de la justice, de l'État de droit, des droits de l'Homme et du développement
- 2000 :** Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone
- 2002 :** Le Programme d'action de Bamako préconise de « consolider le travail en réseau ; de systématiser les échanges d'expériences et la concertation ; de mettre en relief et de diffuser les pratiques positives »
- 2004 :** Le Cadre stratégique décennal de la Francophonie consacre, au titre des quatre missions principales de la Francophonie, la mission de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme
- 2006 :** Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine
- 2008 :** Déclaration de Paris de la IV<sup>e</sup> Conférence des ministres francophones de la Justice
- 2008 :** 1<sup>ère</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Bucarest (Roumanie)
- 2010 :** 2<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'Organisation internationale de la Francophonie
- 2012 :** 3<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie et adoption de la Charte de partenariat, Paris, siège de l'Association du Notariat francophone (ANF)
- 2014 :** 4<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF)
- 2016 :** 5<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, Paris, siège de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)





## LES SEIZE RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE CRÉÉS DEPUIS 1985

- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)
- Association du Notariat Francophone (ANF)
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)
- Association africaine des Hautes juridictions francophones (AAHJF)
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)
- Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)
- Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)
- Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)
- Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)



PORTRAITS DES SEIZE RÉSEAUX  
INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE



## Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)

**Date de création : 1985**

**Nombre de membres : 94 membres issus de plus de 40 pays**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 5**

### Présentation du réseau

La CIB a pour objet de créer une structure de coopération entre les barreaux de pays de tradition juridique commune, c'est-à-dire essentiellement les Barreaux francophones. Elle groupe des barreaux affirmant un idéal d'indépendance et dont les organes directeurs sont démocratiquement désignés par les avocats eux-mêmes. Dans le respect de l'autonomie des barreaux, elle vise à les aider dans leur action en vue de développer un État de droit dans chacun de leur pays, elle entend aussi mettre en œuvre la notion du caractère universel des droits de l'Homme et en particulier, les droits de la défense

La CIB a été fondée en 1985 sous le patronage de Messieurs Guy Danet, Bâtonnier de Paris, Robert Badinter, Garde des sceaux et Mario Stasi, Dauphin de l'ordre ainsi que par les représentants de 24 barreaux de pays de tradition juridique commune ayant le français en partage

### Principaux objectifs statutaires :

- Développer la solidarité entre les barreaux adhérents dans le respect de leur indépendance ;
- Défendre et promouvoir les droits de la défense et les règles du procès équitable ;
- Aider à l'harmonie et au respect des règles d'exercice professionnel et de la déontologie au sein des barreaux membres,
- Promouvoir les droits de l'Homme, l'État de droit, les valeurs de justice et celles de bonne gouvernance.
- **Travaux et réalisations du réseau depuis 2014**
  - Congrès de Cotonou (2015) : résolution consultable sur le site de la CIB
  - Organisation d'une journée de formation à Libreville (Gabon) en partenariat avec le CIFA
  - Publication semestrielle : la lettre de la CIB
  - Nombreuses mobilisations en faveur de la défense et pour le respect de l'État de droit

[www.cib-avocats.org](http://www.cib-avocats.org)



## Association du notariat francophone (ANF)

---

**Date de création : 1992**

**Nombre de membres : 26 notariats membres institutionnels (chambres des notaires) et des notaires membres individuels (environ 85 membres individuels)**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 1, Pologne (membre institutionnel)**

### Présentation du réseau

Principaux objectifs statutaires :

- Développer les liens entre les notariats francophones et les divers notariats d'expression française ;
- Promouvoir les valeurs humaines et juridiques que sous-tend le droit latin ;
- Mettre en commun les moyens matériels et humains pour échanger des expériences ;
- Susciter la tenue, à intervalles réguliers, d'assises du notariat francophone.

L'ANF est membre :

- Du Forum francophone des affaires (FFA) ;
- De l'Association de droit d'expression et d'inspiration française (IDEF) ;
- De l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) ;
- Du Comité français des ONG / ONU.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

Publication de deux ouvrages :

- La terre un droit humain, d'Abdoulaye Harissou, Secrétaire Général de l'ANF, éditions Dunod ;
- Les enfants fantômes, co-écrit par Laurent Dejoie, Président de l'ANF et Abdoulaye Harissou, Secrétaire Général de l'ANF, éditions Albin Michel.

Université du notariat d'Afrique :

- 2014 à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- 2015 à Brazzaville (République du Congo) ;
- 2016 à Cotonou (Bénin).

Diplôme interuniversitaire de droit OHADA Paris II Paris 13, depuis 2015

Manifestation à la COP 21, le 12 décembre 2015, à Hôtel de l'Industrie à Paris, sur le thème :

- Enjeux et défis économiques et durables de l'Afrique : de la sécurité juridique à la responsabilité sociale».

<http://www.notariat-francophone.org>



Association des Institutions Supérieures de Contrôle  
ayant en Commun l'Usage du Français

## Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)

**Date de création : 1994**

**Nombre de membres : 45**

**Nouveaux membres (depuis 2014): 0**

### Présentation du réseau

Convaincus de la nécessité de rassembler les Institutions supérieures de contrôle (ISC) francophones afin de peser sur les travaux et décisions de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTONSAI), l'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) est créée à Paris, le 22 septembre 1994. Elle rassemble à l'époque 18 membres. La Présidence est confiée au Cameroun, par élection. Les statuts prévoient que le Secrétaire Général est le Premier Président de la Cour des Comptes française et le Trésorier celui de la Cour des Comptes de Belgique. Entre 1998 et 2006, le réseau de l'AISCCUF a enregistré les adhésions de nombreuses autres ISC de l'espace francophone. Depuis 2015, 45 institutions sont membres de l'AISCCUF.

### Principaux objectifs statutaires :

- Développer entre les institutions membres les échanges et la concertation propres à rapprocher leurs points de vue sur des questions telles que la nature des opérations de contrôle, l'élaboration des normes de comptabilité ou celle des normes de contrôle, conformément aux principes généralement admis en la matière ;
- Organiser entre les institutions membres une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique ;
- Développer les valeurs communes de la Francophonie, promues par l'OIF, au service d'une meilleure démocratie financière et du développement de l'État de droit.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Novembre 2015 : Assemblée générale de l'AISCCUF à Bruxelles (Belgique) sur « L'indépendance et la transparence au service des démocraties Contemporaines » ;
- Mai 2016 : Premier cycle de formation de l'AISCCUF à Rabat (Maroc), ayant pour thème « Vers des institutions de contrôle toujours plus respectées et reconnues dans le paysage institutionnel de chacun de nos pays ».

[www.aisccuf.org](http://www.aisccuf.org)



## Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

---

**Date de création : 1997**

**Nombre de membres : 48 dont 3 membres observateurs (au 6 avril 2016)**

**Nouveau(x) membre(s) (depuis 2014) : 1, le Tribunal constitutionnel d'Angola (juin 2015)**

### Présentation du réseau

L'association a pour but de favoriser l'approfondissement de l'État de droit par le développement des relations entre les institutions qui, dans les pays ayant en partage l'usage du français, quelles que soient leurs appellations, ont dans leurs attributions compétence pour régler en dernier ressort avec l'autorité de chose jugée, les litiges de conformité à la Constitution (article 3 des statuts du 9 avril 1997, modifiés).

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Session annuelle du Bureau de l'ACCPUF à Bruxelles (février 2016) ;
- Assemblée générale à Lausanne (5 juin 2015) ;
- 7<sup>e</sup> Congrès triennal à Lausanne (Juin 2015) ;
- Lettre d'information n°7 (Mai 2015) ;
- Session annuelle du Bureau de l'ACCPUF à Libreville (janvier 2015) ;
- Séminaire CODICES à Strasbourg en partenariat avec la Commission de Venise (mars 2015) ;
- Lettre d'information n°6 (Juillet 2014) ;
- 7<sup>e</sup> Conférence des chefs d'institution à Ottawa (mai 2014) ;
- Publication des actes du congrès de Marrakech : « Le citoyen et la justice constitutionnelle » ;
- Publication du bulletin n° 10 : « Le statut du juge constitutionnel ».

[www.accpuf.org](http://www.accpuf.org)





## Association africaine des Hautes juridictions francophones (AA-HJF)

**Date de création : 1998**

**Nombre de membres : 38**

**Nouveaux membres depuis 2014 : 3, le Conseil d'État du Niger (1<sup>er</sup> décembre 2014), la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo (7 décembre 2015) et la Cour des comptes du Sénégal (7 décembre 2015)**

### Présentation du réseau

L'AA-HJF est un outil d'intégration juridique et judiciaire au service de la consolidation de l'État de droit en Afrique.

De caractère pluridisciplinaire, l'association regroupe en son sein des institutions nationales relevant des différents ordres de juridiction et compte aussi cinq juridictions communautaires. Il importe de signaler par ailleurs que toutes les juridictions de cassation que compte le réseau, sont également membres de l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) auprès de laquelle l'AA-HJF a le statut d'observateur.

### Principaux objectifs statutaires :

- favoriser la coopération, l'entraide, les échanges d'idées et d'expériences sur les questions soumises à ses juridictions ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement ;
- promouvoir le rôle de ses juridictions dans l'uniformisation du droit au sein des États membres ;
- contribuer plus efficacement au renforcement du droit et de la sécurité juridique et judiciaire en Afrique en vue de la promotion et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Du 27 au 29 octobre 2014 : organisation à l'École régionale supérieure de la Magistrature (ERSUMA) à Porto-Novo au Bénin, de la 7<sup>e</sup> session de formation des magistrats des juridictions membres du réseau ;
- Du 1<sup>er</sup> au 03 décembre 2014 : tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, des 14<sup>es</sup> assises statutaires de l'Association, suivi d'un colloque international organisé sur le thème : « La problématique du contrôle de constitutionnalité des décisions de justice par les juridictions constitutionnelles africaines » ;

- Du 9 au 10 novembre 2015 : organisation à l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA) à Porto-Novo au Bénin, de la 8<sup>e</sup> session de formation des magistrats des juridictions membres du réseau ;
- Du 7 au 09 décembre 2015 : tenue à Antananarivo à Madagascar, des 15<sup>es</sup> assises statutaires du réseau, suivi d'un colloque international organisé sur le thème : « Les Conseils supérieurs de la magistrature en Afrique : quelles évolutions pour le renforcement de l'indépendance de la justice ? ».

[www.aahjf.org](http://www.aahjf.org)



## Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

---

**Date de création : 1998**

**Nombre de membres : 52**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 6, *Commissariat aux services en français de l'Ontario, Canada ; Ombudsman du Kosovo ; Président de l'Ombuds-comité des droits de l'enfant, Luxembourg ; Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation, Monaco ; Médiateur de la République du Togo ; Ombudsman de l'Arménie***

### Présentation du réseau

L'idée de créer une association regroupant les ombudsmans et médiateurs francophones est lancée en octobre 1996, lors de la VI<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Institut international de l'Ombudsman à Buenos Aires, Argentine, par le Protecteur du citoyen du Québec, Daniel Jacoby et le Médiateur de la République française, Jacques Pelletier. Leur intention était de permettre une meilleure entraide et une plus grande coordination entre les pays francophones sur les questions des droits de la personne, ainsi qu'à renforcer les bureaux des ombudsmans et médiateurs francophones.

Cette vision a pris forme grâce à l'appui financier de l'Agence de la Francophonie (actuelle OIF), lors de la première rencontre des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, tenue à Québec du 9 au 12 juin 1997. Les statuts de l'AOMF ont officiellement été adoptés par les 18 membres fondateurs en mai 1998, à Nouakchott, Mauritanie. Le premier congrès statutaire a eu lieu en novembre 1999, à Ouagadougou, Burkina Faso.

### Principaux objectifs statutaires :

- Promouvoir la connaissance du rôle de l'ombudsman et du médiateur dans la Francophonie, notamment la promotion de la bonne administration et de la bonne gouvernance ;
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'échanges d'information et d'expériences entre ses membres ;

- Recueillir, conserver et diffuser des informations et des résultats de recherches sur l'institution de l'ombudsman et du médiateur ;
- Développer le professionnalisme des institutions d'ombudsmans et de médiateurs ; veiller au renforcement et au respect de l'indépendance des institutions d'ombudsmans et de médiateurs ; ....

## Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Organisation du IX<sup>e</sup> Congrès (octobre 2015, Québec) sur le thème de « l'Ombudsman : promoteur de la bonne gouvernance et gardien de l'intégrité de l'Administration » et adoption d'une déclaration commune rappelant les engagements des membres ;
- Une formation a été organisée à Paris sur la sensibilisation des enfants à leurs droits ; les journées du 16 juin (enfant africain) et du 20 novembre ont été marquées par des actions du comité (envoi de lettres de plaidoyer, adoption d'une déclaration...) ; des outils de promotion ont été réalisés et mis à la disposition des membres; le Bénin, Haïti et Madagascar, ont organisé des ateliers de sensibilisation dans les Centres de lecture et d'animation culturelle; et enfin des ateliers artistiques ont été organisés avec de jeunes francophones dans 6 pays différents débouchant sur l'exposition « Tes droits, c'est tout un art ! » à l'occasion du Congrès de Québec ;
- Plusieurs formations ont été organisées au Centre de formation de l'AOMF à Rabat pour les collaborateurs des médiateurs sur les thématiques de la planification stratégique; la simplification des procédures administratives et l'accès aux services publics; la communication ; ... .

[www.aomf-ombudsmans-francophonie.org](http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org)



## Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)

**Date de création : 2001**

**Nombre de membres : 46 Cours suprêmes**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 0**

### Présentation du réseau

Créée en 2001, avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'AHJUCAF comprend près de cinquante cours judiciaires suprêmes représentées par leurs Présidents. Il est à noter que certaines Cours suprêmes de pays non-francophones d'Europe de l'Est ou d'Asie ayant des liens avec la Francophonie néanmoins sont également membres, ainsi que des organismes interétatiques régionaux africains: les Cours de justice de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale, de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Il s'agit donc d'un regroupement de juges indépendants.

### Principaux objectifs statutaires :

- Favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération, les échanges d'idées et d'expériences entre les institutions judiciaires membres sur les questions relevant de leur compétence ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement.
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans la consolidation de l'État de droit, le renforcement de la sécurité juridique, la régulation des décisions judiciaires et l'harmonisation du droit au sein des États membres ;

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- 7 et 18 novembre 2014: Colloque à Dakar (Sénégal) sur le thème: « Justice et État de droit » ;
- 12 et 13 octobre 2015: Constitution d'un groupe de travail sur la prévention et la participation au projet relatif au renforcement de la réponse pénale au terrorisme apportée par les hautes autorités judiciaires en Afrique du nord, en Europe et au Moyen-Orient ;
- 2 et 13 octobre 2015 : Constitution d'un groupe de travail sur la prévention et la lutte contre le terrorisme au Sahel ;
- 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016 : V<sup>e</sup> Congrès de l'association à Cotonou (Bénin) sur le thème : « Le filtrage des recours devant les cours suprêmes ».

[www.ahjucaf.org](http://www.ahjucaf.org)



## Association francophone des Commissions nationales de droits de l'Homme (AFCNDH)

**Date de création : 2002**

**Nombre de membres : 36**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 2**

### Présentation du réseau

Consacrée à la mise en réseau des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) de l'espace francophone, l'Association a été créée pour répondre aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Bamako adoptés le 3 novembre 2000 par les États et Gouvernements francophones. Elle regroupe les INDH conformes aux « Principes de Paris », approuvés par la Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993. L'Association se fonde également sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et tous les instruments internationaux et régionaux pertinents de droits de l'Homme.

### Principaux objectifs statutaires :

- Valoriser et renforcer le rôle des commissions nationales dans la mise en œuvre effective des droits de l'Homme ;
- Mettre en œuvre des programmes d'échange d'information et d'expérience sur les meilleures pratiques en matière de respect des droits de l'Homme ;
- Favoriser la création de nouvelles commissions nationales ;
- Encourager la recherche et les réflexions sur les nouveaux enjeux et défis en matière de droits de l'homme et aider les membres à s'y préparer.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Renforcement institutionnel (Comores, Côte d'ivoire, Burkina Faso, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, etc.) ;
- Plaidoyer pour la mise en place effective de la CNDH-RDC ;
- Renforcement des capacités des INDH en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ;
- Formation des INDH à l'ENA de Paris (Rwanda, Mali, Niger, Côte d'ivoire, Djibouti) ;
- Participation au Groupe de travail sur les droits de l'enfant dans l'espace francophone ;
- Organisation du Congrès sur la thématique de la torture.

[www.afcndh.org](http://www.afcndh.org)



## Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires francophones (UCESIF)

**Date de création : 2004**

**Nombre de membres : 22 membres**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 2, Arménie et République démocratique du Congo**

### Présentation du réseau

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'UCESIF rassemble les institutions de compétences similaires des pays francophones, en vue de créer un espace d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités.

Elle comporte deux organes. D'une part, l'Assemblée générale, qui se réunit une fois par an, et d'autre part, le Bureau, qui se réunit deux fois par an.

L'UCESIF est un espace d'échanges et de coopération entre CES partageant la langue et les valeurs de la Francophonie. Son programme est structuré par une feuille de route biennale, dont la dernière version court sur 2015 et 2016.

Principaux objectifs statutaires :

- Mobiliser autour de thèmes d'intérêt commun, notamment par l'organisation de séminaires et colloques débouchant sur des déclarations communes ;
- Former par l'échange d'expérience, activité très demandée par les CES d'Afrique Sub-saharienne dont beaucoup sont de création très récente et disposent de très peu de moyens.

### Principaux travaux et réalisations du réseau depuis mai 2014

- Colloque co-organisé par l'UCESIF et le CESOC du Niger les 19 et 20 septembre 2014 : « La mise en œuvre des socles de protection sociale universelle : succès et difficultés » ;
- Congrès-séminaire co-organisé à Rabat par le CESE du Maroc et l'UCESIF, les 11 et 12 juin 2015, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'UCESIF. Il avait pour thème: « La responsabilité sociétale des entreprises : construire la contribution des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux francophones » ;
- Séminaire organisé par l'UCESIF en collaboration avec l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) et le Conseil économique, social et environnemental du Sénégal, le 1<sup>er</sup> juillet 2015 à Dakar : « Les défis du changement climatique, les réponses pour accompagner l'atténuation et l'adaptation des économies – Les enjeux de la COP 21 » ;
- Séminaire co-organisé par l'UCESIF et le CES de Guinée, les 16 et 17 février 2016 : « La mission des Conseils Economiques et Sociaux de sensibilisation et de vulgarisation auprès des populations des gestes et attitudes permettant de lutter contre le changement climatique » dont les ateliers ont esquissé un projet de Guide des CES sur le sujet ;

- Séminaire co-organisé par l'UCESIF et le CES du Burkina Faso : « Face aux mutations sociales, quelles réformes pour une meilleure participation des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires au développement durable ? » ;
- Colloque interne à l'UCESIF co-organisé avec le CESE du Maroc les 24 et 25 mars à Rabat intitulé « Adaptation aux changements climatiques : quels rôles des CESE dans l'accompagnement des actions publiques et la mobilisation de la société civile ? ».

[www.ucesif.org](http://www.ucesif.org)





## Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)

---

**Date de création : 2007**

**Nombre de membres : 29**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 0**

### Présentation du réseau

La vocation du REFRAM est d'œuvrer à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme.

En application de ses statuts, le REFRAM vise à l'établissement et au renforcement de la solidarité et des échanges entre ses membres. Il constitue un espace de débats et d'échanges d'information sur les questions d'intérêt commun et contribue aux efforts de formation et de coopération entre ses membres.

### Principaux objectifs statutaires :

- Encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives, notamment par des échanges de bonnes pratiques ;
- Organiser des séminaires de travail portant sur la régulation des médias au bénéfice de ses membres ;
- Entretenir toute relation utile avec les organisations ou réseaux aux objectifs similaires ou complémentaires et exercer toute autre activité en accord avec les objectifs du Réseau.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Séminaire à vocation régionale et thématique sur le traitement des plaintes, du 12 au 14 mai 2015 au Cameroun, à l'intention des membres d'Afrique centrale ;
- Séminaire sur la protection des mineurs, les 21 et 22 octobre 2015 au Togo, à l'intention des membres d'Afrique de l'ouest ;
- Atelier sur la lutte contre les stéréotypes de genre et la promotion de l'égalité hommes-femmes dans les médias audiovisuels organisé à Rabat les 27 et 28 octobre 2015 dernier par le régulateur audiovisuel du Maroc, en partenariat avec le REFRAM ;
- Conférence des présidents à Abidjan, les 15 et 16 juin 2015, sur le thème de la régulation de la communication audiovisuelle à l'ère du numérique et des nouveaux médias.

[www.refram.org](http://www.refram.org)

## Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

**Date de création : 2007**

**Nombre de membres : 18**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 2**

### Présentation du réseau

L'AFAPDP a été créée en 2007 à l'initiative de quelques autorités francophones de protection des données personnelles. Son objectif est de soutenir les États qui souhaitent se doter d'une législation en matière de protection des données et de renforcer les compétences des autorités de contrôle existantes, notamment grâce au partage d'expérience et de connaissance de ses experts. La Commission nationale de l'informatique et des libertés française assure le secrétariat général de l'AFAPDP depuis 2007. Les autorités du Québec, de Suisse et du Burkina Faso assurent respectivement la présidence et les vice-présidences (réélus en 2013 pour 3 ans).

### Principaux objectifs statutaires

- Favoriser le transfert d'expertise entre les autorités de protection des données personnelles de la Francophonie en organisant des formations, stages, échanges d'information et d'études ;
- Élaborer et diffuser des outils pratiques pour renforcer l'effectivité des lois de protection des données ;
- Promouvoir le droit dans l'ensemble des pays de la Francophonie en appuyant des textes législatifs nationaux ou internationaux en matière de protection des données ;
- Animer le forum de la communauté francophone de la protection des données en organisant chaque année une conférence et en favorisant la concertation entre les autorités de protection des données ;
- Assurer la promotion internationale des activités de l'AFAPDP et de ses membres

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Formations des autorités francophones pour l'utilisation et la promotion des outils d'encadrements des transferts internationaux de données à Paris, Tirana, Ouagadougou, Abidjan (2014 et 2015) ;
- Formation des autorités de protection des données et correspondants francophones à la CNIL en France (Liban, Sénégal, Bénin, Mali) ;
- Compilation des bonnes pratiques en matière de contrôle de l'application des lois des autorités de protection des données francophones (2015, à suivre) ;
- Examen du projet de loi du Niger sur la protection des données personnelles (2014) ;

- Soutien de l'adhésion des pays francophones à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données ;
- Soutien aux campagnes de sensibilisation auprès des enfants (« Internet : c'est moi qui décide ! ») au Sénégal et au Burkina Faso (2015).

[www.afapdp.org](http://www.afapdp.org)



## Réseau Francophone de Diffusion du Droit (RF2D)

---

**Date de création : Décembre 2007**

**Nombre de membres : 12**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 2**

### Présentation du réseau

Le RF2D est né de la volonté des États membres de disposer d'un cadre de concertation et d'échanges leur permettant de mieux faire face aux problèmes de diffusion du droit auxquels ils sont confrontés.

### Principaux objectifs statutaires :

Promouvoir la diffusion et la vulgarisation du droit à l'intérieur de chaque État membre mais également au sein du Réseau

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Collecte documentation OHADA ;
- Actualisation du plan de classement francophone ;
- Conception de répertoires analytiques et thématiques en cours.

[www.rf2d.org](http://www.rf2d.org)



## Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)

**Date de création : 2008**

**Nombre de membres : 62**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 25**

### Présentation du réseau

FRANCOPOL est un organisme né d'une initiative de la Direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec et de la Direction de la formation de la Police nationale française. En 2002, à la suite d'un événement organisé par le Collège européen de police au cours duquel les travaux se déroulent exclusivement en anglais, la Sûreté du Québec et la Police nationale française expriment l'idée de créer un réseau francophone où l'expertise et le matériel de formation en français pourraient être mis à profit.

Pendant les années 2005-2006, l'École nationale de police du Québec effectue une réflexion avec la Sûreté du Québec et la Police nationale française sur l'intérêt de développer un réseau francophone d'écoles de police. FRANCOPOL voit officiellement le jour lors de l'assemblée constitutive tenue à Québec, le 8 septembre 2008.

### Principaux objectifs statutaires :

- Favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policière ;
- Créer un lieu d'échange et de collaboration entre les services de police et écoles de police de langue française, œuvrant dans le domaine de la formation policière et dans les domaines associés ;
- Partager le savoir des acteurs dans le domaine de la formation policière et stimuler les réflexions portant sur les nouveaux défis et sur l'actualisation des besoins en formation.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Séminaire sur les enjeux de la formation policière dans la lutte contre la violence faite aux femmes, Lomé (Togo), 19 et 20 novembre 2014 ;
- 4<sup>e</sup> Colloque FRANCOPOL sur la cybercriminalité sur le thème « Escroquerie sur Internet et radicalisation », Nicolet (Canada), 8 et 9 avril 2015 ;
- Atelier d'experts, Guide pratique « Entendre et accompagner l'enfant victime de violences », Rabat (Maroc), 21 et 22 avril 2015 ;
- Séminaire de formation au recrutement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Paris (France), 9 au 11 juin 2015 ;

- 4<sup>e</sup> congrès international FRANCOPOL sur le thème « La gestion des foules et les droits du citoyen », Montreux (Suisse), 7 au 9 octobre 2015 ;
- Formation aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs victimes, Rabat (Maroc), 4 au 8 avril 2016 ;
- Formation aux techniques d'audition et d'écoute des mineurs victimes, Ouagadougou (Burkina Faso), 8 au 12 février 2016 ;
- Lancement du Guide « La police de proximité, un concept appliqué à la Francophonie », en visioconférence depuis le Québec, le 23 mars 2016.

[www.francopol.org](http://www.francopol.org)



## Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)

**Date de création : 2009**

**Nombre de membres : 26 membres organisationnels**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 11 nouveaux membres**

### Présentation du réseau

Des procureurs et poursuivants membres de l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP), ayant en partage l'usage du français, ont manifesté en 2004, puis en 2008 leur volonté de se regrouper dans le cadre d'une association francophone afin de pouvoir développer des actions d'intérêt commun aux côtés de l'AIPP.

Depuis septembre 2014, le représentant français au sein du comité exécutif de l'AIPP a été désigné en qualité de membre permanent au sein des organes exécutifs des deux associations afin de faciliter la transmission des informations relatives aux actions et initiatives des deux associations.

Un protocole d'accord entre l'AIPP et l'AIPPF a également été mis en place depuis 2011 pour permettre aux membres individuels et organisationnels francophones de bénéficier simultanément des droits et avantages des deux associations grâce à une adhésion unique auprès de l'une ou l'autre des associations.

### Principaux objectifs statutaires :

- Développer la solidarité, la coopération, les échanges d'idées, de savoirs et d'expériences entre procureurs et poursuivants francophones ;
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes de poursuites et du cadre juridique utilisés par les procureurs et poursuivants ;
- Favoriser le renforcement des principes fondamentaux définis à l'échelle internationale ainsi que l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires ;
- Favoriser la présence francophone dans les conférences et réunions internationales des procureurs et poursuivants.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Identification et développement d'outils juridiques et judiciaires en matière de coopération internationale pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme sur le continent africain dans le cadre de la tenue de plusieurs conférences, soutenues par l'OIF ;
- Participation à l'élaboration du Guide Pratique OIF « Entendre et accompagner l'enfant victime de violences » ;

- Implication des procureurs francophones lors des programmes des conférences annuelles de l'AIPP et des rencontres organisées par les autres réseaux institutionnels, tel que le 4<sup>e</sup> Congrès International de Francopol, à Montreux, en octobre dernier, sur le thème de la gestion des foules et les droits du citoyen ;
- Chaque année, l'AIPPF permet à plusieurs procureurs africains soutenus financièrement par l'OIF de participer et d'intervenir au sein du programme de la conférence annuelle de l'AIPP.

[www.aippf.org](http://www.aippf.org)





## Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

---

**Date de création : 2011**

**Nombre de membres : 27 membres**

**Nouveaux membres (depuis 2014) : 9 nouveaux membres**

### Présentation du réseau

Dès 2002, lors du Sommet de la Francophonie de Beyrouth, les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage ont adopté « le Programme d'action de Bamako » qui prévoyait la création d'un « Réseau des compétences électorales francophones ».

En 2011, le RECEF a été créé à Québec, à l'initiative de l'OIF et de 11 organismes de gestion des élections. Depuis sa création, le réseau a réalisé 4 séminaires électoraux internationaux, 4 assemblées générales, 2 formations électorales, 3 missions d'assistances techniques, 5 missions d'études et d'imprégnation électorale à l'occasion d'une élection dans un pays membre et il a réalisé 4 publications sur des enjeux électoraux d'actualité. Son nombre de membres est passé de 11 à 27 en 5 ans. Son site Internet contient plusieurs informations sur les élections, notamment une bibliothèque électorale virtuelle. Le réseau est présent sur Twitter pour faire rayonner les démocraties francophones.

### Principaux objectifs statutaires :

- Soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement, et à les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes ;
- Favoriser le professionnalisme par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens aux scrutins ;
- Encourager la recherche relative aux élections ;
- Établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF ;
- Réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

- Publication du Rapport-synthèse sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections ;
- Séminaire de formation électorale sur « le leadership et la gestion des conflits pour les acteurs électoraux » (Bruxelles, Belgique) ;
- Séminaire électoral sur « la sécurisation, la centralisation, le traitement et la diffusion des résultats électoraux » (Bruxelles, Belgique) ;

- Publication du Rapport-synthèse sur « la sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux » ;
- Mission d'étude et d'imprégnation électorale (Ouagadougou, Burkina Faso) ;
- 4<sup>e</sup> Séminaire international d'échanges sur le thème : « une communication efficace, pour des élections réussies (Tunis, Tunisie) » ;
- Formation en « relation avec les médias » pour les membres des organismes de gestion des élections (Tunis, Tunisie).

<http://recef.org/> et [https://twitter.com/RECEF\\_ORG](https://twitter.com/RECEF_ORG)



## Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)

---

**Date de création : Novembre 2014**

**Nombre de membres : 18**

**Nouveaux membres (depuis mai 2014) : 12**

### Présentation du réseau

Un comité de pilotage a tenu des séances de travail en mai 2014 pour préparer les documents fondateurs du RFCMJ. Réunis au Québec en présence de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les représentants de Conseils de la magistrature ont adopté la Déclaration de Gatineau et les statuts qui ont permis la constitution du Réseau.

### Principaux objectifs statutaires :

- Encourager l'étude et la recherche sur les questions et pratiques relatives aux missions des conseils et partager les résultats de cette recherche entre ses membres ;
- Mettre en œuvre des actions de coopération reposant sur des activités de formation, de stages pratiques, d'échanges d'information et d'études permettant la mise en commun d'expertises et d'expériences ;
- Constituer un pôle d'expertise et d'échange d'expérience, utile à l'adoption de textes législatifs nationaux ou d'instruments internationaux en matière de déontologie judiciaire ;
- Recueillir, conserver et diffuser des informations relatives aux conseils et à leurs travaux, ainsi que de contribuer au Réseau d'information et de concertation développé par la Direction Affaires politiques et gouvernance démocratique de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- Fournir un forum de réflexion et d'échange aux conseils concernant les nouveaux enjeux et défis de la magistrature ;
- Collaborer avec d'autres organismes et associations francophones.

### Travaux et réalisations du réseau depuis 2014

Dès sa constitution en novembre 2014, le Réseau a tenu ses premiers échanges, nourris des propos de 3 professeurs d'universités canadiennes. Les 7 et 8 avril 2016, c'est sous le thème « le Réseau francophone, une communauté de valeurs » que les membres se sont réunis à Paris, en présence d'universitaires et de magistrats.



ACTIVITÉS DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS  
DE LA FRANCOPHONIE



Ce chapitre présente les principales activités menées par les différents réseaux institutionnels, avec le soutien de l'OIF, entre avril 2014 et avril 2016. Il n'est pas exhaustif, tant les projets qui ont été menés sont nombreux et variés.

## CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT

### *Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée*

La 7<sup>e</sup> Session de formation de l'**Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF)** s'est tenue à Porto Novo, au Bénin, du 27 au 29 octobre 2014. Cette cérémonie, à laquelle ont pris part de nombreux participants venus de plusieurs pays dont les institutions sont membres de l'AAHJF, a été présidée par le Garde des Sceaux Ministre de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme du Togo, en présence de M. Ousmane Batoko, Président de la Cour suprême du Bénin et Président de l'AAHJF. Ces deux hautes personnalités ont souligné, à cette occasion, la contribution importante que la session de formation pourrait apporter à la consolidation de l'État de droit et à l'approfondissement de la démocratie dans les pays concernés.

Les 14<sup>es</sup> assises statutaires de l'AAHJF se sont tenues du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2014, à Abidjan (Côte d'Ivoire), suivies d'un colloque international organisé sur le thème : « La problématique du contrôle de constitutionnalité des décisions de justice par les juridictions constitutionnelles africaines ».

La 8<sup>e</sup> session de formation de l'AAHJF, à l'attention des magistrats des juridictions membres du réseau s'est également tenue à Porto-Novo (Bénin), du 9 au 10 novembre 2015, à l'École régionale supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

L'AAHJF a organisé à Antananarivo (Madagascar), du 6 au 9 décembre 2015, ses 15<sup>èmes</sup> Assises statutaires et son colloque international, dont le thème général était « Les conseils supérieurs de la magistrature en Afrique : quelles évolutions pour le renforcement de l'indépendance de la justice ? ».

L'Ordre des avocats du Sénégal a organisé à Dakar, du 3 au 7 décembre 2014, le 29<sup>e</sup> Congrès

de la **Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)**, avec pour thème « Quel droit au service du développement économique de l'Afrique ».

Le Congrès a été l'occasion de fructueux débats sur les thèmes proposés, sur le rôle des avocats et sur les expériences de certains barreaux.

L'Ordre des avocats du Bénin a tenu à Cotonou (Bénin), du 2 au 5 décembre 2015, le 30<sup>e</sup> Congrès de la CIB, dont le thème général était « Alternances politiques et attractivité économique ». Ce congrès international a illustré la volonté des avocats de maintenir un lien d'échange et de coopération entre eux, l'utilité du réseau institutionnel francophone que constitue la CIB, et l'importance de l'appui francophone à ce vivier d'expertise au service de l'État de droit et de la lutte contre les atteintes aux droits de l'Homme.

La 7<sup>e</sup> Assemblée générale de l'**Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)**, s'est tenue à Bruxelles (Belgique), les 5 et 6 novembre 2015, en présence de 32 Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) francophones et de partenaires observateurs, dont l'OIF. Les travaux ont été consacrés à l'indépendance et à la transparence au service des démocraties contemporaines. À l'issue des réunions statutaires et des ateliers, une résolution a été adoptée à l'occasion des 20 ans de l'association pour rappeler ses engagements en faveur de l'exemplarité et de la transparence des ISC ainsi que la nécessité de leur indépendance.

L'**Association internationale des Procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)** a participé à Zurich (Suisse) à la conférence annuelle de l'Association internationale des procureurs (AIP) du 13 au 17 septembre 2015. Cette conférence a permis aux procureurs francophones d'échanger sur le thème « *La criminalité en col blanc, corruption et blanchiment d'argent* », dans le but de promouvoir l'entraide judiciaire pénale et le rayonnement de la culture juridique romano germanique.

Le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL) a publié, en mars 2016, un Guide intitulé « *La police de proximité, un concept appliqué à la Francophonie* ». L'objectif de cet ouvrage est d'apporter un éclairage sur les principes et concepts fondateurs de la police de proximité et de présenter les meilleures pratiques observées en la matière dans l'espace francophone. Il met l'accent sur des questions clés, telles que le développement d'une relation de confiance entre policiers et citoyens, la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'Homme ou encore la prévention des conflits et de la criminalité.

### **Accompagner le développement du droit et de la justice**

En vue d'apporter sa contribution à la lutte contre la criminalité transnationale qui affecte particulièrement la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, l'OIF, en partenariat avec l'AIPPF, a tenu le 2<sup>e</sup> séminaire sous régional de haut niveau sur la criminalité transnationale organisée, sous l'angle de la coopération judiciaire internationale, à Dakar (Sénégal), du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2014. Ce séminaire s'incorpore au cycle de travail sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme entamé à Bamako du 12 au 14 décembre 2013.

Cette initiative a regroupé les responsables en charge des questions sécuritaires et judiciaires des pays d'Afrique de l'Ouest. L'objectif de cette deuxième rencontre était de favoriser d'une part, la mise en place de dispositifs nationaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée et, d'autre part, d'engager une réflexion pour faciliter la mise au point d'outils internationaux relatifs à l'entraide judiciaire en matière pénale, à l'extradition, au transfèrement des personnes condamnées, à la saisie et à la confiscation des avoirs criminels.

Ce cycle de travail s'est clos à Yaoundé (Cameroun), du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2015. Ce séminaire était destiné aux cinq pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo Brazzaville, Guinée Équatoriale, République démocratique du Congo et Tchad). L'enjeu pour cette troisième édition était de hisser la réponse judiciaire à la hauteur des enjeux de la criminalité transnationale. L'objectif principal consistait alors à faire des propositions pour favoriser l'entraide et l'extradition entre les États africains, en formulant

des analyses très concrètes sur les voies à suivre pour l'instauration d'un mandat d'arrêt africain.

Enfin, l'AIPPF, avec l'appui de l'OIF, a effectué une mission à Addis-Abeba (Éthiopie) du 9 au 12 novembre 2015 afin de présenter la réflexion portant sur la définition d'un cadre de coopération pour l'entraide judiciaire et l'extradition, prenant en considération les spécificités du continent africain. Cette mission avait également pour vocation d'échanger sur les bilans établis au terme des rencontres de Bamako, Dakar et Yaoundé.

Elle répondait à la demande formulée par le Département paix et sécurité de l'Union africaine auprès de l'OIF pour qu'elle apporte une contribution aux réflexions conduites en faveur de l'amélioration du fonctionnement de la coopération pénale sur le continent africain. Il s'agissait notamment d'analyser les modalités possibles de l'instauration d'un « mandat d'arrêt africain » susceptible de fluidifier sensiblement le cours de l'entraide répressive que se consentent aujourd'hui les États Membres de l'Union africaine.

L'AIPPF et FRANCOPOL ont participé à un séminaire régional de formation au Centre de formation judiciaire (CFJ) de Dakar du 3 au 5 décembre 2014, organisé par le Réseau africain francophone de formation judiciaire (RAFJ), sur le thème suivant : « La lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme : quelle offre de formation initiale pour les magistrats ? ». L'objectif général du séminaire était d'élaborer un module de formation sur la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, en vue de son introduction dans le curriculum de formation initiale des auditeurs de justice. Ce séminaire s'est tenu avec le concours d'experts de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de France, ainsi qu'avec l'aide de ces deux réseaux institutionnels de la Francophonie, fortement impliqués dans ces domaines. Le séminaire a débouché sur la validation de trois syllabus et l'adoption d'un plan d'action pour le suivi du séminaire ainsi que la mise en place du module de formation dans les écoles nationales de formation judiciaire.

Les 4 et 5 novembre 2014, s'est tenue à Gatineau (Québec), l'Assemblée constitutive du **Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ)**, qui a pour objectif de concourir à l'indépendance de la magistrature,



notamment par la promotion du respect de la déontologie judiciaire. Il vise à encourager les études et recherches, le partage d'informations, la mise en œuvre d'actions de coopération entre les conseils de la magistrature et la création d'un pôle d'expertise, à fournir un forum de réflexion et d'échange concernant les nouveaux enjeux et défis de la magistrature et à collaborer avec les autres réseaux institutionnels francophones.

**L'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)** a organisé, avec la participation de l'OIF, un séminaire ayant pour thème « Justice et État de droit », les 17 et 18 novembre 2014 à Dakar. Ce séminaire rappelait que la justice et le droit constituent un des fondements même des valeurs de la Francophonie et présentait l'approche francophone en matière d'appui à la justice en période de crise et détaillait en particulier son action dans les processus de transition, justice, vérité et réconciliation.

Le 7<sup>e</sup> Congrès de **l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)**, qui s'est tenu du 3 au 7 juin 2015 à Lausanne (Suisse), avait pour thème « La suprématie des constitutions ». En présence de S.E. Mme Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération Suisse, de M. Gilbert Kolly, Président du Tribunal fédéral Suisse, de M. Mohamed Achargui, Président de l'ACCPUF, ainsi que d'une trentaine de délégations. À cette occasion, l'OIF a rappelé l'importance du travail accompli par l'ACCPUF pour la Francophonie, la nécessité, au niveau des États, de renforcer les capacités et les moyens mis à la disposition des institutions constitutionnelles, et sa disponibilité à poursuivre son soutien aux activités menées par l'ACCPUF.

### ***Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2014-2015, adoptée en octobre 2013 lors de la Conférence des présidents des institutions membres du **Réseau francophone de régulation des médias (REFRAM)** de N'Djamena (Tchad), le Conseil National de la communication (CNC) du Cameroun, a organisé, avec l'appui de l'OIF, le premier séminaire sous-régional sur le thème :

« l'harmonisation des procédures de traitement des plaintes et des réglementations des organes de régulation des médias d'Afrique centrale », du 12 au 14 mai 2014 à Yaoundé.

Le Séminaire des instances de régulation des médias membres du REFRAM s'est tenu du 21 au 22 octobre 2014, sur la thématique de la protection des mineurs. Il était accueilli et organisé par la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo, le Bureau du REFRAM, ainsi que l'OIF. Ce séminaire visait à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action 2014-2015 du REFRAM et à la réalisation des objectifs de la feuille de route du réseau.

Les travaux ont permis l'élaboration de recommandations et d'évoquer les modalités de leur mise en œuvre. Les principales recommandations sont les suivantes : l'intégration par les instances de régulation dans leur réglementation de la notion de protection des mineurs et de l'adolescence, le cas échéant ; l'intégration par les instances de régulation dans leurs programmes d'activités de protection des mineurs; l'établissement d'un mécanisme permanent de relation entre les organes de régulation et d'autorégulation.

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) du Maroc a organisé les 27 et 28 octobre 2014 à Rabat, en partenariat avec le REFRAM, un séminaire de restitution et de partage des résultats du projet-pilote de la HACA relatif au « Développement d'une démarche de monitoring des programmes télévisuels dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre et la promotion de l'égalité hommes-femmes à travers les médias audiovisuels ». Ce projet avait été retenu par un jury constitué par le REFRAM en 2013, en vue de mettre en œuvre la Déclaration du Réseau sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels. Cette manifestation a permis un partage d'expériences et d'échanges autour des problématiques relatives au monitoring des programmes audiovisuels, ainsi que le rôle des régulateurs en matière de promotion de l'égalité hommes-femmes à travers leurs prérogatives et missions actuelles et futures au vu des mutations que connaît le secteur.

Les Présidents des instances de régulations membres du REFRAM se sont réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 15 et 16 juin 2015, lors d'une

Conférence ayant pour thème « *La régulation de la communication audiovisuelle à l'ère du numérique et des nouveaux médias* ». À l'occasion de leurs échanges, les Présidents ont insisté sur la nécessité de réfléchir aux valeurs communes qui rassemblent les différents régulateurs, afin de dessiner une approche cohérente face à la concentration et à l'internationalisation des acteurs et des opérateurs, qui constituent de nouveaux enjeux à l'ère du numérique.

Les participants ont également partagé leurs expériences sur la mise en œuvre du passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique, dont la date butoir était fixée au 17 juin 2015 par l'Union internationale des télécommunications.

## CONTRIBUER À LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES, FIABLES ET TRANSPARENTES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2014, le **Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)** a organisé, du 6 au 9 avril 2014, un séminaire d'imprégnation électorale destiné aux responsables d'administrations électorales des pays du Sud.

Ce séminaire visait à renforcer, à partir du système électoral québécois, le savoir-faire des responsables de certaines administrations électorales membres se préparant à des élections majeures au cours des prochaines années. Ainsi, près d'une quinzaine de responsables, venant de 7 pays africains (Cameroun, RDC, Guinée, Mali, Madagascar, Côte d'Ivoire, Burundi), ont participé à cet événement. Les participants se sont vus présenter les actes et étapes de la mise en œuvre du processus électoral au Québec, avant de suivre sur le terrain les opérations de vote du 7 avril 2014, pour les élections législatives.

Le séminaire d'imprégnation électorale de Québec entendait ainsi répondre au besoin d'approfondissement de la formation des agents électoraux exprimé à l'occasion de la 2<sup>e</sup> Assemblée générale du réseau, tenue à Bamako en janvier 2014, par les administrations électorales des pays du sud dont certaines font face au manque de ressources en personnels bien formés.

Du 29 mars au 2 avril 2015, à Bruxelles, le RECEF, avec l'appui de l'OIF, organisé son Assemblée générale et son séminaire annuel, sur le thème de « *La sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux* ». Ce séminaire s'est inscrit dans le prolongement des réflexions entamées lors des séminaires de Libreville (décembre 2012) et de Bamako (janvier 2014), qui avaient respectivement porté sur la biométrie en matière électorale, et la professionnalisation des organes de gestion des élections. Lors des échanges de ce séminaire annuel, la nécessité de respecter les principes de transparence, sécurité et célérité dans le traitement et la publication des résultats électoraux a été soulignée, afin d'éviter des tensions dans la gestion des élections.

Par ailleurs, en marge de ces activités, les administrations électorales membres du RECEF ont été invitées à prendre part à un séminaire organisé par la Commission de Venise, sur le thème « *Assurer la neutralité, l'impartialité et la transparence dans les élections* » qui a permis à près de 50 structures électorales d'échanger sur leurs expériences respectives. L'OIF y a pris part aux côtés d'autres organisations internationales.

Le RECEF a également réalisé une mission d'étude et d'imprégnation électorale à l'occasion du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives et présidentielle du 29 novembre au Burkina Faso. Celle-ci était jumelée à la mission d'information et de contacts réalisée par l'OIF et s'est déroulée du 25 novembre au 2 décembre 2015.

Des représentants d'institutions membres du réseau en provenance du Mali, du Cameroun, du Bénin, du Niger, du Tchad et de la République démocratique du Congo étaient présents lors de cette mission d'étude. Leur participation avait pour objectif de permettre une imprégnation de l'administration des élections burkinabè en préparation à plusieurs scrutins de 2016.

En 2014, FRANCOPOPOL a pour sa part élaboré un cours en ligne sur « la gestion de la sécurité publique dans les processus électoraux », en partenariat avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), destiné aux principaux centres de formation policière dans les États francophones.

## État civil

Les nombreuses missions d'observation ou d'information et de contact déployées par la Francophonie dans le domaine électoral ont mis en évidence que la plupart des États francophones, notamment les pays en sortie de crises, éprouvent encore de sérieuses difficultés quant à l'identification, l'enregistrement des électeurs et la constitution des listes électorales. Ces difficultés sont en partie liées à l'absence ou à une mauvaise tenue du registre d'état civil qui empêche l'élaboration d'une liste électorale reflétant l'ensemble de la population en âge de voter.

Afin de surmonter cette difficulté majeure et en alliant leurs compétences institutionnelles sur la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles, l'OIF et ses réseaux se sont engagés à mettre en commun leurs expertises pour offrir des outils de connaissance de ces sujets prioritaires. La création en 2012, d'un groupe de réflexion sur ces thématiques, constitué de trois réseaux institutionnels francophones a permis de mieux identifier des enjeux de l'état civil dans le cadre de la constitution de listes électorales fiables et transparentes. Cette collaboration a donné naissance, en 2014, au *Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles*, élaboré conjointement par l'OIF, **l'Association du Notariat francophone (ANF)**, **le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)** et **l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)**. Ce Guide a été présenté officiellement lors de la 4<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, en mai 2014.

Dans la continuité de ces réflexions, un Colloque sur les enfants sans identité a été organisé par l'Assemblée nationale et le Sénat français, l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'ANF et l'AFAPDP, le 8 avril 2015.

La tenue de ce colloque s'est fondée sur le constat que 230 millions d'enfants dans le monde (essentiellement en Asie et en Afrique sub-saharienne) ne sont pas déclarés à la naissance. De plus, malgré leur ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant, certains États ne sont pas en mesure d'assurer la tenue d'un état civil. Cette situation a pour effet de priver ces enfants, qui sont les adultes de demain, de leurs droits fondamentaux de citoyens, notamment les droits à l'identité, à la nationalité, à l'éducation, à la santé, et de vote.

Les échanges qui ont pris place dans le cadre de ce colloque ont permis de faire le point sur la situation dans les pays francophones et de dégager les enjeux politiques, civiques et économiques qui s'attachent à la tenue d'un état civil fiable et consolidé. Ils ont également mis en lumière les actions effectuées dans ce domaine, en coopération avec les États concernés, par les différentes organisations et associations représentées.

Enfin, l'OIF a pris part à une rencontre organisée par l'ANF le 11 décembre 2015 consacrée aux « *Enjeux et défis économiques et durables de l'Afrique: de la sécurité juridique à la responsabilité sociale* », autour de deux thèmes liés à la croissance inclusive de l'Afrique : l'eau et l'état civil des enfants. Dans ce cadre, une table-ronde intitulée « de l'état civil à l'État de droit » a permis d'exposer l'enjeu de l'accès d'un individu à ses 23 droits fondamentaux à travers la déclaration d'un enfant dès la naissance, gage d'un accès à la pleine citoyenneté.

## CONTRIBUER À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

### *Renforcer les institutions de l'État de droit*

Du 29 au 30 octobre 2014 un atelier sous-régional de formation des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), s'est tenu à Ouagadougou. Cet atelier organisé par l'**Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH)** en collaboration avec l'OIF portait sur le thème « *Les entreprises et les droits de l'Homme (notamment les droits économiques et sociaux) en Afrique : le rôle des INDH* ». S'inscrivant dans la continuité des actions de l'AFCNDH, cet atelier visait à discuter des pistes de solution pour rendre opérationnelles les actions de ses membres dans le domaine des droits de l'Homme dans les entreprises.

Les représentants des INDH du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Togo ainsi que des ONG de la sous-région ouest-africaine œuvrant dans le domaine de la RSE, et des experts y ont pris part.

Les participants ont pu s'imprégner des expériences du Maroc, du Sénégal, du Togo et du Burkina Faso ayant traité notamment au partenariat entre les INDH et le patronat, à une expérience de déplacement de populations dans le cadre d'un grand projet immobilier, au rôle des INDH dans les zones franches, et enfin au cas de l'exploitation de l'or.

Les 28 et 29 septembre à Rabat (Maroc), l'AFCNDH a également organisé un atelier sur le rôle des INDH dans la mise en œuvre effective des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Tenu au nouveau centre de formation du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc, l'atelier a réuni 9 représentants d'INDH (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo), des représentants des commissions régionales des droits de l'Homme du Maroc, des syndicats, et des entreprises.

Le programme de ces deux jours visait à partager des expériences, mobiliser les INDH pour intégrer

un volet sur les entreprises et les droits de l'Homme dans leur stratégie et engager des actions au niveau national en fonction du contexte local et des nécessités du terrain.

À l'issue de cet atelier, une déclaration a été adoptée, qui énonce les engagements pris par les INDH pour promouvoir et mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Le 5<sup>e</sup> Congrès statutaire de l'AFCNDH s'est tenu à Dakar (Sénégal), les 28 et 29 octobre 2015, il a réuni 25 INDH. Il était consacré au rôle des INDH dans le monitoring des lieux de privation de liberté, dans la continuité du 4<sup>e</sup> Congrès qui avait porté sur « Les droits de l'Homme dans les lieux de privation de liberté ». Plusieurs sessions ont été organisées autour de la mise en œuvre du mandat des INDH relatif à la protection des personnes privées de liberté, de la protection des personnes en situation de vulnérabilité, privées de liberté, et de la santé mentale et les droits de l'Homme permettant ainsi aux INDH présentes de partager leurs bonnes pratiques.

Enfin, à la demande la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) du Niger, l'OIF a soutenu la tenue d'un atelier de renforcement des capacités des points focaux régionaux, membres et cadres administratifs et techniques de la CNDH sur « Les techniques d'enquête et d'investigation et les procédures de rédaction des rapports sur les cas de violations des droits humains ». Cet atelier, qui s'est tenu du 9 au 13 novembre 2015, a été organisé avec la collaboration technique de l'AFCNDH et en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH). Les participants ont pu travailler sur un cas concret de plainte qui leur a permis d'échanger sur leur méthodologie et d'avoir des outils pour les aider à accomplir leur mandat.

Un Séminaire sous régional sur les enjeux de la formation policière dans la lutte contre les violences faites aux femmes a été organisé à Lomé (Togo), les 19 et 20 novembre 2014, par FRANCOPOL.

Organisé avec l'appui de l'OIF, le 4<sup>e</sup> Congrès de FRANCOPOL s'est tenu à Montreux (Suisse) du 7 au 9 octobre 2015 sur le thème « La gestion des foules et les droits du citoyen ». Rassemblant plus de 200 participants provenant d'une vingtaine de pays francophones, le Congrès a été précédé du Conseil des sages, qui rassemble les membres fondateurs du réseau (France, Québec, Canada,

Belgique, Suisse), ainsi que l'OIF, représentée par son Représentant permanent à Genève.

Des responsables d'écoles de formation policière de huit pays francophones d'Afrique de l'Ouest, une délégation du Bureau régional d'ONU FEMMES et d'autres partenaires du système des Nations unies représentés au Togo ont pris part à ce séminaire. Les participants ont échangé sur les causes et les conséquences des violences faites aux femmes et ont dégagé des idées pour la conception de modules d'enseignement destinés aux écoles de formation policière dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Cette rencontre de haut niveau s'est inscrite dans le cadre du soutien apporté par l'OIF à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité, tout en ayant pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action sur la violence faite aux femmes, adopté par les Ministres et Chefs de délégation de la Francophonie.

**L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)** a organisé sa 14<sup>e</sup> session de formation à Rabat (Maroc) sur le thème de « *La planification stratégique, vectrice de performance pour les institutions d'Ombudsmans et Médiateurs dans l'espace francophone* », le 9 décembre 2014. La session a réuni plus de trente participants des institutions de l'espace francophone, ainsi que celles du Médiateur européen, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Commission de Venise.

Cette formation a permis de mettre en avant l'importance pour une institution de connaître son environnement interne et externe, en réalisant notamment des consultations des parties prenantes, lui permettant ainsi d'identifier les bons enjeux, de faire les bons choix stratégiques, tout en tenant compte de sa capacité organisationnelle.

Le Comité sur les droits de l'enfant de l'AOMF a organisé à Paris (France), du 28 septembre au 2 octobre 2015, une formation sur le thème de la sensibilisation des enfants à leurs droits, avec le soutien de l'OIF et du Conseil de l'Europe. Une vingtaine de personnes étaient présentes dont dix membres du Comité sur les droits de l'enfant de l'AOMF ainsi que différents experts. Deux axes principaux ont été abordés: 1. « *Rappel sur les droits de l'enfant* » axé sur le droit à la vie privée et le droit à la participation et 2. « *L'enfant et les méthodes pédagogiques* ».

Cette formation a été organisée dans le cadre de la programmation 2015 du Comité, qui a fait le choix de se concentrer sur la sensibilisation aux droits de l'enfant et la promotion des institutions en utilisant les outils et vidéos de l'AOMF. Les bonnes pratiques des membres du Comité ont ainsi pu être partagées et des spécialistes de la psychologie de l'enfant, de la pédagogie, de l'animation et de la communication non violente ont également présenté leurs expériences.

### **Promouvoir le plein respect des droits de l'Homme**

**L'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)** a tenu, le 30 juin 2014 à Athènes, un colloque international « Une politique migratoire globale et commune : quels défis pour la coopération avec les pays tiers ? » organisé par le Conseil économique et social de Grèce dans le cadre de la présidence grecque de l'Union européenne. Plus de 35 Conseils économiques et sociaux du Nord et du Sud ainsi que plusieurs organisations internationales, dont l'OIF, ont participé aux débats.

Elle a également, en collaboration avec le Conseil économique, social et culturel (CESOC) du Niger, organisé un colloque international francophone sur le thème de « *La mise en œuvre des socles de protection sociale universelle dans les pays francophones : succès et difficultés* », qui s'est tenu à Niamey, les 19 et 20 septembre 2014. Cet événement bénéficiait notamment du soutien du Bureau international du travail (BIT), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'OIF.

En marge de sa 8<sup>e</sup> Assemblée générale à Rabat (Maroc), accueillie par le Conseil économique et social du Royaume du Maroc, l'UCESIF a organisé un congrès-séminaire a suivi cette Assemblée générale, les 11 et 12 juin 2015, sur le thème de « *La responsabilité sociale des entreprises : construire la contribution des Institutions nationales des droits de l'Homme et des Conseils économiques et sociaux au service des droits fondamentaux* ».

Le 25 juin 2015, la 8<sup>e</sup> Conférence de **l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)** s'est tenue à Bruxelles (Belgique).

Les séances plénières ont porté sur les enjeux de la protection des données personnelles dans le cadre de la surveillance des États relative à la lutte contre le terrorisme, les approches à envisager dans la définition de droits inédits, tels que le droit à l'oubli, le droit au déréférencement et le droit à la rectification et à la protection des données, liés aux nouvelles formes d'échanges sur la toile. Des débats ont également eu lieu concernant la question de la propriété des citoyens sur les données personnelles.

Les ateliers de restitution ont notamment porté sur l'encadrement du traitement des données administratives, l'articulation des instruments de coopération internationale et le traitement des plaintes. Deux résolutions relatives aux questions du soutien aux autorités de protection des données personnelles dans la lutte contre le terrorisme, et aux garanties éthiques quant aux données personnelles utilisées dans les domaines liés à la santé et à la génétique ont été adoptées dans le cadre de l'Assemblée générale du réseau.

L'OIF a accueilli, le 9 octobre 2015, à son siège à Paris (France), une table-ronde organisée avec la **Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)** sur le thème « La peine de mort : universalité du combat - diversité des moyens » destinée à sensibiliser des étudiants en droit de l'Homme et des jeunes avocats francophones à l'abolition de la peine de mort.

Cet événement s'inscrivait en suivi du concours international de plaidoiries francophones contre la peine de mort auquel l'OIF était associée, et qui s'est tenu la veille au siège du Conseil national des Barreaux à Paris. Neuf jeunes avocats provenant de huit pays de l'espace francophone (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Liban, Maroc, Niger et Tunisie) ont concouru pour le premier prix. La remise des prix a eu lieu le 9 octobre au Ministère des affaires étrangères et du développement international en présence de Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux de la République française.

### Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* »

Impliqués depuis plusieurs années dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, les réseaux institutionnels francophones permettent par leur mobilisation continue d'alimenter les actions et réflexions de l'OIF. Depuis plusieurs années, de nombreux travaux ont été entrepris conjointement par ces réseaux et l'OIF autour des violences protéiformes dont peuvent être victimes les enfants. Ces réflexions ont notamment mis en lumière la méconnaissance des spécificités de l'enfant comme interlocuteur et victime.

Face à ce constat, sous l'impulsion de l'OIF avec le concours d'experts de Francopol, de l'AAHJF, l'AFCNDH, l'AHJUCAF, l'AIPPF, l'AOMF, la CIB et du Groupe de travail francophone sur les droits de l'enfant a élaboré le Guide pratique « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* ». Ce guide a pour vocation de renforcer les capacités des professionnels intervenant auprès des enfants en mettant à leur disposition un outil de travail et de formation.

Il a été présenté le 16 décembre 2015 à Paris, en présence de la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. Mme Michaëlle Jean. La présentation a été suivie d'une table-ronde intitulée « *Entendre et accompagner l'enfant victime de violences* », animée par Mme Claire Brisset, ancienne Défenseuse des enfants (France) et consultante pour l'OIF, avec la participation de Mme Najat M'jid, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Mme Regina Jensdottir, Chef de la Division des droits des enfants au Conseil de l'Europe, de M. Mame Ngor Diouf, ancien membre du Groupe d'experts chargé d'élaborer le projet de loi relatif aux Défenseur des enfants et magistrat à la Cellule d'appui à la protection de l'enfance de la Présidence de la République du Sénégal.

À l'occasion de ce lancement, le Professeur Boris Cyrulnik, neuropsychiatre de renommée internationale est intervenu sur le thème « *Enfant violenté, enfant réparé ?* », pour souligner la nécessaire spécificité du traitement des violences faites aux enfants.

## CONTRIBUER AU MAINTIEN ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

### ***Promouvoir la participation des États francophones dans les opérations de maintien de la paix***

Du 9 au 11 juin 2015, FRANCOPOL et la Division de police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP) ont organisé un séminaire de formation sur le recrutement de policiers francophones pour les opérations de paix, au siège de l'OIF à Paris.

Durant ce séminaire, 24 policiers, gendarmes et fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères de 14 États francophones, essentiellement africains, ont été formés sur les modes de recru-

tement dans la police des Nations unies. Cette formation a inclus des exercices pratiques, ainsi qu'une présentation des modèles de candidatures selon les standards onusiens. Cette activité s'est inscrite dans le cadre de l'action de la Francophonie en faveur du renforcement des capacités des policiers francophones pour les opérations de paix, dans la continuité des séminaires de Ouagadougou (2012) et de Rabat (2013).

### ***Lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation***

FRANCOPOL élabore actuellement, avec le soutien de l'OIF, un Guide sur les pratiques inspirantes de formation policière en matière de lutte contre la radicalisation.





CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE L'OIF  
ET LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS  
DE LA FRANCOPHONIE



## Préambule

Étant rappelés la Charte de la Francophonie ainsi que les textes de référence régissant l'action de la Francophonie en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et, notamment, la Déclaration de Bamako (novembre 2000), ainsi que la Déclaration de Saint-Boniface (mai 2006) ;

Étant rappelée la Déclaration de Paris adoptée par la IV<sup>e</sup> Conférence des Ministres francophones de la Justice (février 2008) ;

Étant rappelée la Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption, adoptée par le XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, Montreux (octobre 2010) ;

Étant rappelés, d'une part, le partenariat étroit bâti entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et les réseaux institutionnels de la Francophonie pour la réalisation d'objectifs communs et, d'autre part, la spécificité de cette démarche de solidarité, permettant une présence forte sur le terrain, valorisant les échanges de pratiques et d'expériences entre les institutions des pays francophones et participant de la promotion, au quotidien, de la diversité des cultures juridiques.

## Objectifs de la Charte de partenariat

La présente Charte de partenariat vise à :

- mieux affirmer la place des réseaux institutionnels au sein de la Francophonie institutionnelle, au regard de leur contribution effective à la mise en œuvre des engagements et de la programmation francophones ;
- préciser les modalités de coopération entre l'OIF et les réseaux institutionnels ;
- renforcer la cohérence dans les actions menées et dans la communication des informations entre l'OIF et les réseaux, et entre les réseaux eux-mêmes ;
- élaborer des stratégies ciblées avec les réseaux institutionnels et renforcer ainsi la visibilité de l'action francophone.

Ce partenariat s'inscrit dans la complémentarité des relations que la Francophonie entretient avec la Conférence francophone des OING et le réseau des associations professionnelles francophones mobilisées en faveur de la promotion de la langue française.

Définition des réseaux institutionnels de la Francophonie

## Définition des réseaux institutionnels de la Francophonie

Au sens de la présente Charte de partenariat, est reconnu comme réseau institutionnel de la Francophonie, toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui intéresse, par ses activités, un nombre suffisant d'institutions et d'organismes pour pouvoir valablement représenter l'espace francophone. Les réseaux institutionnels de la Francophonie sont un regroupement volontaire d'institutions et/ou d'organismes francophones de compétences similaires qui agissent sans but lucratif et qui interviennent dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie apportent, par leur mobilisation et leur expertise, une contribution aux actions de l'OIF. Ils participent de la promotion des principes et des valeurs qui sous-tendent ces actions ainsi que de l'usage de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.

Les réseaux institutionnels francophones se caractérisent par leur autonomie et leur indépendance par rapport à l'OIF.

## Modalités de coopération et relations entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie (ci-après « les réseaux »)

**L'OIF** s'engage à informer les réseaux institutionnels de ses activités et de ses programmes, ainsi que des décisions des instances francophones, et notamment de celles adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et par l'As-

semblée parlementaire de la Francophonie (APF) conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako, et se tient à la disposition des réseaux pour un dialogue sur le suivi et la portée de ces décisions.

**L'OIF** transmet régulièrement les communiqués et les résolutions du Conseil permanent de la Francophonie aux bureaux des présidents et des secrétaires généraux des réseaux institutionnels. Elle associe les réseaux institutionnels à l'observation et à l'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Déclaration de Bamako, chapitre 5).

Dans le cadre de la programmation adoptée par les instances francophones, l'OIF apporte son soutien aux réseaux institutionnels dans la mise en œuvre des activités concourant à la réalisation des engagements des États et gouvernements francophones. Conformément aux règles en vigueur à l'OIF, les réseaux institutionnels assurent dans ce cas la visibilité de leur partenariat avec l'OIF en portant, lors de la réalisation de ces activités, la mention « avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie » accompagnée du logo de l'OIF.

L'OIF s'attache à développer des initiatives conjointes aux différents réseaux, en s'appuyant notamment sur les conclusions des réunions périodiques organisées entre les représentants des réseaux institutionnels.

**Parallèlement, les réseaux institutionnels** informent et associent l'OIF à leurs activités rencontrant les objectifs de la Francophonie, ainsi qu'aux réunions de leurs instances.

**Les réseaux**, dans leurs domaines de compétences, peuvent porter à la connaissance des instances francophones leurs travaux, observations et propositions sous toute forme appropriée.

**Les réseaux** peuvent être consultés pour l'identification d'experts ainsi que pour leur contribution et participation aux activités thématiques de la Francophonie et, notamment, pour l'élaboration du rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

**Les réseaux** peuvent apporter, à la demande de l'OIF, et dans leur domaine de compétence, leur concours aux études, expertises et/ou publications de l'Organisation.

**Les réseaux** sont invités à contribuer aux initiatives de l'OIF en faveur de la promotion de l'usage du français et de son observation au sein des enceintes internationales.

**L'OIF et les réseaux institutionnels** pourront associer en tant que de besoin les opérateurs directs et reconnus du Sommet et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à la mise en œuvre des activités.

La présente Charte de partenariat est ouverte à l'adhésion volontaire des réseaux institutionnels qui répondent aux critères de définition susmentionnés.

**L'OIF** tient, sous la responsabilité de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, un répertoire régulièrement mis à jour des réseaux institutionnels adhérant à la présente Charte.

**La présente Charte est adoptée à Paris, le 13 mars 2012, à l'occasion des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.**



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte son soutien à 16 réseaux institutionnels qui fédèrent près de 600 institutions membres dans plus de 60 pays de l'espace francophone.

Elle favorise ainsi le développement d'espaces de coopération professionnalisée privilégiant l'échange d'expérience et de savoirs, l'approfondissement de la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt commun et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs.

Le dialogue permanent entre la Francophonie et les réseaux institutionnels mis en place dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections, permet d'arrimer ces structures, leurs membres et leurs agents, ainsi que les citoyens, aux valeurs de la Francophonie.

Dans le même temps, l'OIF s'attache à promouvoir les activités de tous ces réseaux auprès des organisations internationales et régionales.